



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

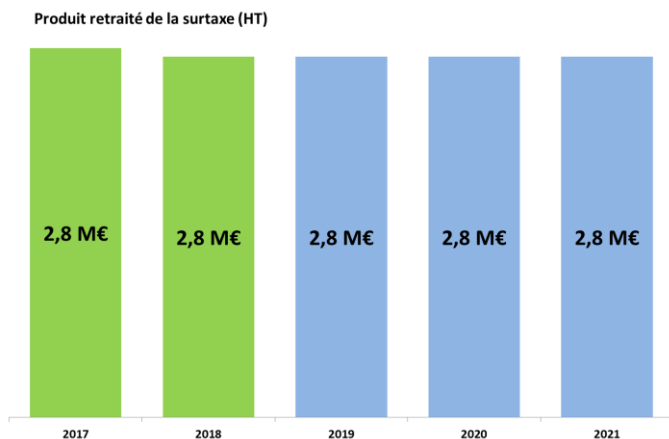
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**2019**

La communauté d'agglomération a initié en 2007 un programme pluriannuel d'investissement conséquent afin de réhabiliter ses réseaux ou de développer la mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement. Si le PPI est inchangé dans son autorisation de programme, certains ajustements ont été réalisés en termes de crédits de paiement.

## **1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1. LA SURTAXE ASSAINISSEMENT**



Fin 2018, le conseil communautaire a voté pour la sixième année consécutive la stabilité du taux de la surtaxe assainissement en 2019, alors même que le PPI reste ambitieux.

Il faut toutefois noter que le montant de la surtaxe répond à une certaine volatilité. D'une part, la nouvelle délégation de service public a généré un nouveau calendrier de reversement. D'autre part, des retards ont été observés essentiellement sur Montévrain, où il existe un contrat de prestation de services entre notre délégataire des eaux usées et celui de l'eau potable (c'est lui qui perçoit la surtaxe).

Les premières maquettes budgétaires reposent sur une consommation constante d'eau par rapport à 2018. Cette prévision semble prudente, face à des ménages qui font de plus en plus attention à leur consommation individuelle d'eau, alors même que le territoire accueille de nouvelles populations.

### **1.2. LA TAXE DE RACCORDEMENT**

La taxe de raccordement est la deuxième ressource du budget assainissement. Au regard de la difficulté à estimer un produit qui est dû par les redevables lors du raccordement au réseau d'assainissement et lors du dépôt du permis de construire, il est proposé de valoriser au budget primitif 2019 un volume de 500 k€.

Il faudra toutefois inscrire une enveloppe au titre des annulations de permis des années antérieures.

### **1.3. LA CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DES EAUX PLUVIALES**

La réglementation prévoit une contribution du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales. Le service assainissement, dont la masse salariale est supportée par le budget assainissement, traite en effet des réseaux d'eaux pluviales. Une délibération permettra ainsi de rembourser la quote-part, estimée aujourd'hui à 5%.

Quant aux travaux, ils sont correctement imputés au budget principal pour les eaux pluviales et au budget assainissement pour les eaux usées.

### **1.4. LA REPRISE DU RESULTAT DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES ADHERENTES**

**La commune de Bussy Saint Georges n'a toujours pas transféré à la Communauté d'Agglomération le résultat de son ancien budget annexe de l'assainissement.** En application de la délibération 2014-007 du 10 février 2014, le conseil communautaire s'est prononcé sur le transfert du résultat de clôture du budget assainissement de la commune de Bussy Saint Georges au 31 décembre 2013.

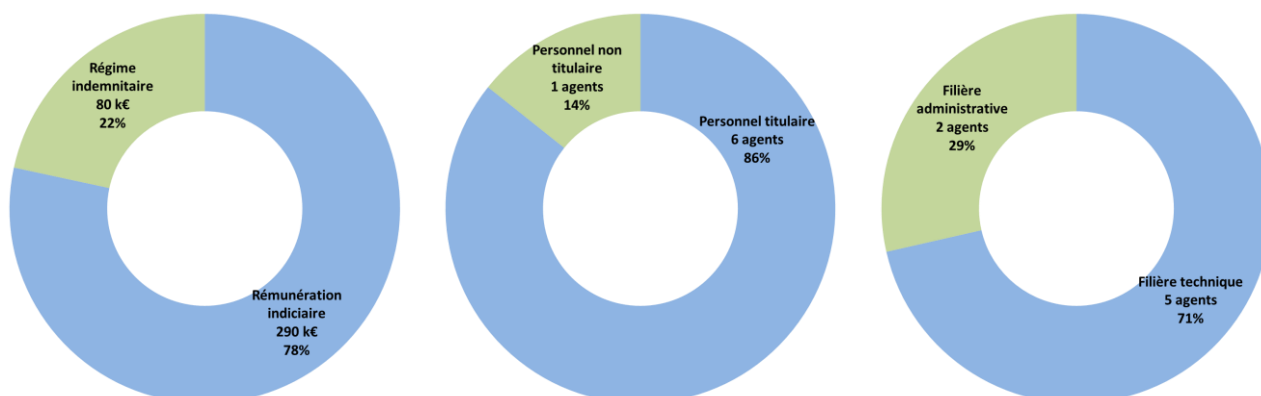
Ce résultat est excédentaire de 1 303,0 k€ en fonctionnement et déficitaire de 133,4 k€ en investissement, soit un résultat global 2013 de 1 169,6 k€.

La communauté d'agglomération a fait appel de la décision du tribunal administratif. Il est ainsi proposé d'inscrire de nouveau ces écritures sur le budget 2019.

## 2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les trois graphiques suivants illustrent le poids de différents éléments dans la masse salariale en se basant sur les hypothèses de la construction budgétaire 2019.



Les tableaux ci-dessous permettent une lecture complémentaire avec une rétrospective depuis 2017. Il en ressort essentiellement une stabilité des effectifs et un poids globalement constant du régime indemnitaire par rapport à la rémunération indiciaire. Le budget assainissement ne mentionne ni heures supplémentaires, ni avantage en nature (hors ticket restaurant). Le temps de travail applicable par défaut sur la collectivité est de 35 heures.

	CA 2017		Pré CA 2018		DOB 2019	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rémunération indiciaire	254 k€	78%	269 k€	77%	290 k€	78%
Régime indemnitaire	70 k€	22%	80 k€	23%	80 k€	22%
<b>Total Masse Salariale</b>	<b>324 k€</b>	<b>100%</b>	<b>348 k€</b>	<b>100%</b>	<b>370 k€</b>	<b>100%</b>

	2017		2018		2019	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Personnel titulaire	6	86%	6	86%	6 agents	86%
Personnel non titulaire	1	14%	1	14%	1 agents	14%
<b>Nombre agents</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>7 agents</b>	<b>100%</b>

	2017		2018		2019	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Filière technique	5	71%	5	71%	5 agents	71%
Filière administrative	2	29%	2	29%	2 agents	29%
<b>Nombre agents</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>7 agents</b>	<b>100%</b>

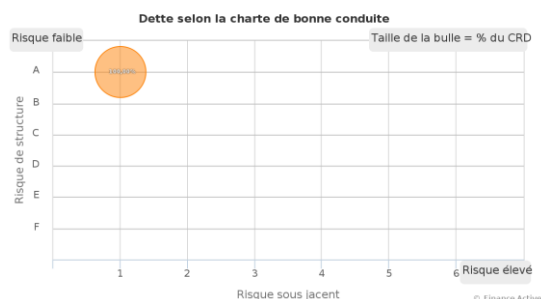
### 2.2. LA CHARGE DE LA DETTE

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau en terme de subventions ou de prêt à taux zéro. Ce partenariat a permis de limiter le recours à l'emprunt à 2,7 M€, bénéficiant de taux préférentiels (taux de fixe de 1,64% pour 1,1 M€ et taux variable de EUR3 mois flooré à 0 avec une marge de 0,45% pour 1,6 M€).

Les orientations budgétaires 2019 reposent sur une croissance de la charge des intérêts d'emprunt.

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

Capital restant dû	13 690 762 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,29%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 10 mois
Capacité de désendettement	5 ans
Durée de vie moyenne	7 ans et 5 mois
Nombre de lignes	70



De plus, la composition de notre panier de la dette nous permet de dynamiser la gestion de la dette, en bénéficiant notamment d'un taux quasi nul pour les prêts à taux variable (0,16%).

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 539 593 €	55,07%	2,14%
Variable	5 697 002 €	41,61%	0,16%
Livret A	454 167 €	3,32%	1,50%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>13 690 762 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,29%</b>

Le besoin de financement évolue pour connaître un pic en 2020 en application du programme pluriannuel d'investissement :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nouveaux emprunts AESN (a)</b>	232 k€	321 k€	296 k€	250 k€	250 k€	250 k€
<b>Nouveaux emprunts bancaires (b)</b>		1 500 k€	2 700 k€	2 780 k€	3 650 k€	2 950 k€
<b>Remboursements (c)</b>	860 k€	888 k€	1 013 k€	1 142 k€	1 248 k€	1 355 k€
<b>Besoin de financement (a+b-c)</b>	<b>-628 k€</b>	<b>933 k€</b>	<b>1 983 k€</b>	<b>1 888 k€</b>	<b>2 652 k€</b>	<b>1 845 k€</b>

### 2.3. LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges du budget assainissement sont notamment les charges à caractère général et les reversements des subventions AESN relatives à la mise en conformité des réseaux aux habitants.

### 2.4. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DRF</b>	1 077 k€	840 k€	850 k€	870 k€	880 k€	890 k€
<b>% d'évolution</b>		-22,0%	1,2%	2,4%	1,1%	1,1%

Les perspectives budgétaires encadrent fortement les dépenses réelles de fonctionnement.

## 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne correcte, grâce à une diminution des charges de fonctionnement, à une dynamique de la surtaxe ainsi qu'à sa gestion active de la dette (la dette à taux 0 de l'agence de l'eau ne fait appel qu'à du remboursement du capital).

	2015	2016	2017	2018	2019
+ Produits de gestion courante *	3 342 k€	3 560 k€	3 468 k€	3 582 k€	3 568 k€
- Charges de gestion courante *	840 k€	842 k€	788 k€	807 k€	840 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>2 503 k€</b>	<b>2 718 k€</b>	<b>2 680 k€</b>	<b>2 775 k€</b>	<b>2 728 k€</b>
- Charges financières	242 k€	179 k€	171 k€	176 k€	200 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>2 260 k€</b>	<b>2 539 k€</b>	<b>2 508 k€</b>	<b>2 599 k€</b>	<b>2 528 k€</b>
- Remboursement capital dette	890 k€	890 k€	900 k€	1 085 k€	1 200 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>1 370 k€</b>	<b>1 649 k€</b>	<b>1 608 k€</b>	<b>1 514 k€</b>	<b>1 328 k€</b>

\* Les produits sont retraités des reprises de résultat de fonctionnement suite à l'intégration de la commune Bussy Saint Georges, Ferrières en Brie et Pontcarré.

#### 4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015-2021.

	AP	< CP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
<b>TOTAL DEPENSES ACTUELLES</b>	32,9 M€	12,8 M€	5,7 M€	5,5 M€	3,1 M€	5,8 M€
<b>TOTAL DEPENSES PROPOSEES</b>	32,9 M€	12,8 M€	5,7 M€	5,5 M€	3,1 M€	5,8 M€
<b>RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)</b>	32,9 M€	12,8 M€	5,7 M€	5,5 M€	3,1 M€	5,8 M€

Pour 2019, les opérations définies dans le PPI sont les suivantes, en projetant une enveloppe de crédits de paiement de 5,5 M€ HT :

	2018	2019	2020	2021
<b>BUSSY-SAINT-GEORGES</b>	Rues du Lavoir, de St Martin, de Torcy et de Guermantes	200 000 €	2 330 000 €	
	Passage de la Mairie, place du Marché, rues de Ferrière (1 <sup>ère</sup> partie) et du Cimetière			200 000 €
<b>BUSSY-SAINT-MARTIN</b>	Rue de la Montagne			
	Rue du Parc			
<b>CARNETIN</b>	Rue des Combeaux			
	Rue Albert Mattar			
	Cours des Gros et des Courants, rue de la Croix			797 000 €
	Rue des Gloriettes			743 000 €
<b>CHALIFERT</b>	Rue Charles Vaillant			
	Rues des Grands Jardins, Cécile-Martin et allée Saint-Jacques	162 000 €		
	Chemin du Mur-au-Prieur			835 000 €
<b>CHANTELOUP-EN-BRIE</b>	Avenue de la Jonchère	820 000 €		
<b>COLLEGIEN</b>				
<b>CONCHES-sur-GONDOIRE</b>				
<b>DAMP MART</b>	Chemin des Tartreux			
	Rues de Carnetin et Gambetta			
	Rue d'Alger	548 000 €		

	Rues du Château (1ère partie), Arthur Boucher, du Grand Sentier et Colas	1 650 000 €	850 000 €		
	Rues Emile Blanchet et des Lambuis (BV ouest)		500 000 €	112 000 €	
	Rue du Château (2ème partie - phase 1)				414 000 €
<b>FERRIERES-EN-BRIE</b>	Relevé topographique des réseaux		100 000 €		
	Allées de l'Espalier, de l'Orangerie et de la Morte Fontaine			150 000 €	700 000 €
<b>GOVERNES</b>					
<b>GUERMANTES</b>					
<b>JABLINES</b>					
<b>JOSSIGNY</b>	Rues du Champ-de-la-Ville / chemin du Bois des Moines				
	Chemin des Chaudronniers / rue de Tournan				
	Rue Ferraille / chemin de la Motte	850 000 €	100 000 €		
<b>LAGNY-SUR-MARNE</b>	Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny				
	Rue d'Austerlitz, cours de l'Abbaye	109 000 €			
	Rues Parmentier				
	Rue du Champs Tortu				
	Rue de Nantes	380 000 €			
	Rue Alfred Brébion	1 570 000 €			
	Rue des Chauffernes			1 000 000 €	192 000 €
	Impasse des Heurtaux		200 000 €	100 000 €	
	Boulevard Gallieni, rues des Sources (2ème tranche de la Paix et Docteur d'Halluin en 2022)			200 000 €	879 000 €
<b>LESCHEs</b>					
<b>MONTEVRAIN</b>	Ruelle des Pisottes, chemins des Fours à Chaux, de la Bergame et A. Briand				
	Chemin de Quinquangrogne	150 000 €			
<b>POMPONNE</b>	Rues Beauséjour, des Chênes, des Pierres et avenue Claire		670 000 €		
<b>PONTCARRE</b>					
<b>ST-THIBAULT-des-VIGNES</b>	Impasse des Coutures				
<b>THORIGNY-SUR-MARNE</b>	Rue des Combeaux				
	Chemin du Lavoir / rue de Carnetin (1ère partie)				
	Rue Cornillot				
	Rue de Carnetin (2ème partie)				
	Rue des Guayes	255 000 €			
	Rue de Claye (du pole Gare à la rue du Temple)			1 415 000 €	450 000 €
	rue du Maréchal Gallieni				

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie avec 780 k€ de subventions qui ont déjà été notifiées et qui seront inscrites au budget 2019. Le Conseil Départemental apporte également un soutien financier.

Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2019 indique la souscription d'emprunt d'équilibre.